

rapport de réversibilité existant entre les syntagmes nominaux et les syntagmes verbaux et démontre que, souvent, le verbe et le substantif ne sont que des réalisations syntagmatiques différentes d'une même base. Le fonctionnement spécifique des substituts peut servir de point de départ à l'établissement des modèles transformationnels pour passer de la phrase nominale à la phrase verbale.

Disons enfin que, dans le domaine des substituts comme dans celui du nom, l'auteur a réussi à nous présenter un exposé clair et convainquant de la matière examinée. Il a pu le faire car il sépare scrupuleusement le plan des signifiants — qu'il soumet à l'analyse — du plan des signifiés auquel il n'a recours que pour l'identification. Ce n'est qu'en faisant abstraction des valeurs d'emploi, en éliminant le plan sémantique qu'il a pu parvenir à présenter la classe vaste et compliquée des substituts français en tant qu'un système relativement simple et fonctionnant dans des cadres beaucoup plus larges que ceux qui sont fixés par les définitions morphologico-sémantiques. La méthode distributionnelle lui a permis d'en faire une classification plus juste et plus efficace: elle efface les différences traditionnelles entre *le* article et *le* pronom, entre *que* relatif et *que* interrogatif, etc. L'auteur démontre que ces segments restent en réalité toujours „identiques à eux-mêmes“ quelle que soit l'utilisation sémantique que l'on en fait.

La grammaire structurale de J. Dubois est un livre plein d'idées nouvelles et d'originalité. La méthode appliquée a permis à l'auteur de découvrir dans le système des substantifs et des pronoms français — que, pourtant, on aurait pu prétendre connu — des faits nouveaux et de faire des observations témoignant de sa perspicacité et de sa grande érudition théorique. Il n'y a pas de doute que la lecture en sera d'un grand intérêt et d'une grande utilité pour tous ceux qui s'intéressent à la grammaire en général et à la grammaire française en particulier.

Růžena Ostrá

Jean-Claude Chevalier—Claire Blanche-Benveniste—Michel Arrivé—Jean Peytard: **Grammaire Larousse du français contemporain**, Paris, Librairie Larousse, 1964, 495 pages.

La librairie Larousse est renommée, dans le monde entier, par ses excellents dictionnaires et manuels linguistiques. La Grammaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle, parue en 1936, était célèbre par son sérieux, par son honnêteté. De nos jours, cependant, elle nous paraît un peu trop conservatrice; elle date par suite de l'évolution rapide des vues linguistiques. Les méthodes structuralistes se sont propagées depuis ce temps-là et ont fait preuve de pouvoir être utilisées même dans les manuels pratiques. Dans l'enseignement des langues, on a expérimenté et mis au point plusieurs méthodes nouvelles (distributionnelle, générative, statistique, etc.). Or le besoin d'une grammaire normative qui soit plus à jour s'est fait sentir de plus en plus.

En novembre 1964 parut enfin la *Grammaire Larousse du français contemporain*. N'étant pas destinée aux spécialistes, mais au public cultivé, aux professeurs et aux étudiants (français et étrangers) et n'ayant pas pour but d'être purement structuraliste ni de découvrir des points de vue originaux, comme par exemple la *Grammaire structurale du français* de J. Dubois (Paris, Larousse, 1965, 192 pages),<sup>1</sup> son but principal est d'être le plus utile possible à ceux qui désirent trouver vite des informations sûres de tout ce qui concerne le français actuel.

Il faut avouer que les auteurs ont réussi à nous présenter un manuel d'étude relativement très complet,<sup>2</sup> facile à consulter<sup>3</sup> et au courant des derniers résultats des recherches linguistiques.

Parmi les avantages du livre, il faut souligner qu'on confronte, à toute occasion, la langue écrite avec la langue parlée et qu'on n'oublie pas de mentionner les tendances actuelles concernant la prononciation, la formation de mots, la morphologie, la syntaxe et la versification ainsi que les différents points de vue des puristes.

Les auteurs observent avec beaucoup de conscience la stratification de la langue. Surtout les étrangers leur sauront bon gré d'avoir nettement distingué ce qui est d'un style recherché ou archaïsant, d'un emploi figé, d'une élégance facile, d'un effet littéraire, d'un usage surveillé,

<sup>1</sup> Cf. le compte rendu de Mme R. Ostrá dans le présent volume, pp. 213—216.

<sup>2</sup> Il contient les parties suivantes: les éléments constituants du discours (les divisions du discours, les sons et les signes, le vocabulaire français, la phrase), les parties du discours, la versification.

<sup>3</sup> Grâce à une table de matière détaillée, à un index (malheureusement pas exhaustif) et à un système de renvois.

familier, populaire ou vulgaire. En analysant ainsi les plus divers niveaux du français contemporain, les auteurs ont été conduits à accorder une place assez considérable à l'intonation et à certains autres faits généralement un peu négligés dans les grammaires normatives (voir par exemple les constructions segmentées — §§145—164).

Les partisans de la méthode strictement synchronique reprocheront aux auteurs d'avoir inséré dans leur grammaire de nombreuses références à des phases antérieures du français. Par contre, les étudiants les en remercieront, car la plupart de ces remarques historiques servent à faire comprendre l'état actuel de la langue en expliquant différentes survivances, formes ou tournures et locutions archaïques et confusions, par exemple celle de *qui* avec *qu'il* (cf. § 393). Toutefois, il y a plusieurs notes historiques que nous ne trouvons pas indispensables (entre autres celles des §§ 267, 274, 323, 356, 370, 421, 422, 554 et 575).

Il faut louer la concision et la clarté avec laquelle les auteurs ont expliqué les plus divers faits et phénomènes linguistiques grâce à leur connaissance approfondie de la langue française, à l'abondance des informations, à un vaste dépouillement des œuvres littéraires et surtout à l'étude des théories et des méthodes linguistiques récentes (y compris celles de l'école linguistique de Prague). Ils s'en sont servis largement sans toutefois rejeter ce qu'il y a d'utile et d'éprouvé dans les conceptions traditionalistes.

Les définitions qu'ils donnent sont absolument claires et précises. Plusieurs en sont reprises des meilleurs grammairiens (tels que Martinet, Marouzeau, Benveniste, Damourette et Pichon) et dûment citées.

Presque toutes les règles et constatations sont illustrées par des exemples dépouillés des auteurs classiques aussi bien que modernes, voire contemporains (Gide, Giraudoux, Aragon, Sartre, Apollinaire, Saint-Exupéry, Mauriac, Camus, etc.). La majorité des exemples sont très bien choisis, mais il y en a quelques-uns qui n'illustrent pas suffisamment la règle respective, par exemple à la p. 136, pour prouver l'accord de *quelque* (... *que*) avec le substantif suivant, il aurait fallu trouver des phrases avec un substantif au pluriel. Ça et là, les exemples font défaut; ne sont pas exemplifiés, entre autres, les noms de personne déterminés par une relative (§ 338), l'omission de *dont* et d'*où* (§ 242), *qui que ce soit*, *âme qui vive*, etc. employés comme sujet (§ 419), *personne*, *quelque chose*, *autre chose*, etc. s'accordant au masculin (§§ 413 et 423). A notre avis, on devrait citer, au moins, un exemple de tout phénomène qui n'est pas notoirement connu.

Les auteurs prêtent une grande attention à l'intonation, surtout en parlant des phrases interrogatives, exclamatives, segmentées et causales, de la présentation et de l'ellipse.

Fructueuses sont leurs discussions des assertions d'autres grammairiens et des termes qu'ils trouvent faux (cf. par exemple § 265: Peut-on parler de „sujet réel“?).

Dans le chapitre des sons, on trouvera d'instructifs croquis (coupes sagittales) qui tracent la position des organes articulatoires pendant la prononciation de quelques sons. Très instructives sont aussi des transcriptions phonétiques accompagnées de tracés d'intonations (p. 40—44). Ajoutons que l'auteur de ce chapitre, qui nous a presque complètement satisfait, est M. C. Regnier.

Nous ajoutons encore quelques observations de détail.

Il n'est pas exact de dire que le phonème a une valeur significative (§ 6); il n'a qu'une valeur distinctive, une fonction différentielle.

La formulation „[R] dorsal est remplacé par [r] apical dans quelques régions“ (§ 9) ne nous paraît pas heureuse. Nous dirions que dans quelques régions (au Sud de la France) [r] apical s'est conservé tandis que ailleurs il a été supplanté par [R] dorsal.

« est-il effet aussi fermé que  $\sigma$  et un peu plus antérieur? (voir le tableau à la p. 14 et le § 14). Quant à e „sourd, dit muet“ (§ 14), nous croyons utile d'en distinguer trois variantes: 1° l' $\sigma$  sourd que l'on prononce toujours (*grenade*), 2° l' $\sigma$  instable qui, selon l'entourage du mot, est prononcé (*une petite maison*) ou non (*la petite maison*), 3° l' $\sigma$  muet que l'on ne prononce jamais (*robe*). Pour plus de détails, voir notre article *E instable — note terminologique* (Lingua VI, 3, 1957, p. 319 sq.).

*Europe* (§ 26), est-il prononcé avec [œ] (ouvert)? *Effrai* n'est-il pas prononcé parfois aussi avec [ɛ]?

On aurait dû préciser l'opposition [nœv] : [nœf] devant l'initiale vocalique (§ 27).

Le tableau des sons (p. 28—29) devrait figurer en tête du chapitre II (*Les sons et les signes*) pour que le lecteur puisse se familiariser avec la transcription phonétique avant que l'auteur ne commence à s'en servir.

En parlant de la virgule, on aurait dû parler de l'épithète détachée plutôt que de l'adjectif détaché (§ 48).

Quant aux „emprunts de civilisations“ (§ 61), nous y aurions mentionné des toponymes (*Verdun, Isère, Jura ...*) parmi les éléments gaulois et des noms propres de personne (*Français, Charles ...*) parmi les mots d'origine germanique. Nous aurions ajouté quelques emprunts au

provençal et à des langues slaves surtout au russe (*tzar, cosaque, soviétique* ...) et au tchèque (*robot, obus, polka, coche* ...).

En parlant de la suffixation, on ne cite, pour les adverbes, que le suffixe *-ment* (§ 69). Il est le seul vivant, c'est vrai; toutefois, on aurait pu mentionner aussi *-on(s)* ou renvoyer le lecteur au § 604 où l'on en parle.

En traitant de la phrase complexe, on dit au § 159: „On peut envisager une inversion simple... si le sujet est un pronom monosyllabique (pronom personnel ou *on, ce*): *Quand il est parti, quelle tristesse!*“. Mais où y a-t-il l'inversion? Dans le § 167, on constate: „Quand la proposition en fonction d'objet est placée en tête, elle est rappelée dans la principale par un pronom ‚neutre‘: *Que cette attitude fut douloureuse à Kyo, il le savait* (Malraux).“ Après quoi on assure: „Dans le cas contraire, le mode est nécessairement le subjonctif“. Mais le subjonctif est, évidemment, dans le cas cité et non contraire (*Il savait que cette attitude était douloureuse à Kyo* — indicatif).

Les propositions hypothétiques auraient pu être traitées d'une manière plus concise (§§ 210—127).

Dans la classe des substantifs (§ 245), nous n'opposerions pas les noms propres aux substantifs, mais aux noms communs, les substantifs pouvant être subdivisés en noms communs et noms propres. Nous ne dirions donc pas: „Il existe cependant de nombreux points de contact entre le substantif et le nom propre.“, „Les noms propres sont souvent d'anciens substantifs“, „... nom propre devient substantif“, etc. Nous ne dirions pas non plus que *poubelle* est un nom propre substantivé.

En parlant des substantifs des deux genres, pourquoi n'a-t-on pas mentionné *orge, Pâques* — *Pâque, œuvre et couple*, éventuellement même *chose et personne*.

Il n'est pas exact de parler du suffixe *-teur/-trice* (§ 251) bien que tout le monde le fasse. Il s'agit du suffixe *-eur* (< *-orem*)/*-rice* (< *-orem + itia*). Au suffixe masculin *-eur* s'opposent donc les suffixes féminins *-eure, -euse, -eresse, -oresse et -rice*.

Parmi les substantifs en *-eu* marquant le pluriel par un *-s*, nous proposons de citer encore *bleu* (*d'azur, ciel, Nathier*, etc.).

Il aurait été, peut-être, plus avantageux d'étudier les fonctions du substantif (§§ 264—286) et celles de l'adjectif (§§ 209—311) — c'est-à-dire leurs fonctions de sujet, compléments direct et indirect, attribut, apposition et épithète — à laur places dans le chapitre IV: Structure de la phrase; fonctions: sujet, compléments... § 88 sqq.

Au § 266, on dit: „On a défini au § 120 le complément d'agent selon les données structurales“, mais au § 120 on cherche en vain la moindre mention d'un complément d'agent.

On simplifie trop en affirmant que dans les adverbes du type *gentiment* et *savamment*, le radical représente l'ancienne forme du féminin. Pourquoi ne renvoie-t-on pas, au moins, au § 604?

L'allongement entraîné par la chute de l'*e* s'est fait sentir non seulement jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir § 295), mais encore au commencement de notre siècle, du moins en tant que variante individuelle.

En ce qui concerne *pire* (§ 304), on devrait ajouter qu'on l'emploie aussi au sens figuré (*La faute est pire que la tienne*) et quand on l'oppose soit à *meilleur* (*Les femmes sont meilleures ou pires que les hommes*), soit à *mauvais* (*Si le premier est mauvais, l'autre est pire*).

D'ailleurs, quant à la terminologie, nous aimerions distinguer l'apposition (exprimée par un substantif) de l'épithète détaché (exprimée par un adjectif).

Dans le § 331, après avoir cité la phrase *Il l'aperçut, une chope devant lui, le menton baissé et dans une attitude méditative*, on dit: „Ici, la présence du pronom *lui* entraîne l'article défini: *le menton*“. Mais est-ce vraiment à cause de *lui*? Ne dit-on pas couramment: *elle est allée les yeux baissés, il est allé le chapeau sur l'oreille, la pipe aux dents, la cigarette au lèvres*, etc. dans les tournures caractérisant une attitude? Très instructif est le tableau des pronoms personnels (§ 350) et celui de leur place dans la phrase (§ 368).

A ce qu'il nous semble, l'emploi de *soi* pour renvoyer à un sujet déterminé n'est pas toujours „une élégance archaïsante ou une ironie“ (§ 363), mais quelquefois il peut être dicté par le soin de la clarté, par exemple: *Quand il a causé avec Pierre, il n'a parlé que de soi. L'avare qui a un fils prodigue, n'amasse ni pour lui, ni pour soi*.

En est-il en effet employé dans la fonction de complément circonstanciel? (§ 366). Ne s'agit-il pas dans les exemples cités de compléments d'objet?

Au § 408, on a oublié la série de noms en *-enaire* formés à partir des cardinaux français et désignant les anniversaires (*trentenaire, cinquantenaire, centenaire*). Quant aux noms de la série *quadragénaire*..., ils sont formés à partir des cardinaux latins (*quadraginta* ...) par le suffixe *-enaire*, exception faite pour *centenaire* „homme qui a vécu sa centième année“, homonyme de *centenaire* désignant l'anniversaire de cent ans.

Nous ne croyons pas que les formes composés des verbes „jouent un rôle fondamental dans

l'expression de l'aspect" (§ 442). D'ailleurs tout le chapitre de l'aspect laisse à désirer. L'opposition „aspect accompli — aspect non accompli“ ne coïncide pas forcément avec l'opposition „formes verbales simples — formes verbales composées“ (§§ 465 et 467). L'emploi de l'auxiliaire n'est pas pertinent pour l'expression de l'aspect (§ 466). L'idée de l'antériorité n'est pas en rapport indispensable avec l'idée de l'aspect (§ 469). Les manières d'exprimer différents aspects en français sont très nombreuses. Nous avons attaqué cette problématique épineuse dans notre article „Sur le problème de l'aspect et du caractère de l'action verbale en français“ (à paraître dans *Le français moderne*). Malgré toutes les réserves que nous avons formulées ci-dessus, nous trouvons ce chapitre assez réussi, certainement meilleur que les chapitres correspondants dans d'autres grammaires françaises.

Au § 449, on distingue les verbes en *-ayer* et en *-yer*; on devrait parler de deux groupes de verbes en *-yer*: ceux en *-ayer* et ceux en *-oyer* et *uyer*.

Nous ne croyons pas que l'infinitif composé puisse exprimer la postériorité. Même dans les cas cités pour le prouver (§ 541), il désigne l'action qui a précédé l'action de la principale (premier exemple), respectivement qui devrait la précéder (le second exemple).

Au § 547, pour prouver la nature verbale du participe présent, on pourrait constater, en outre les trois faits cités, sa possibilité de figurer sous une forme négative et d'être remplacé par une relative. Quant à l'orthographe, il serait instructif de démontrer les trois sortes d'oppositions: *-ant*: *-ent*, *-gu*: *-g*: *-c*.

Quant à la bibliographie, nous croyons qu'il est préférable, sinon indispensable, d'indiquer aussi la maison d'édition et le nombre de pages des ouvrages cités.

Nous espérons que ces petites observations pourront servir aux auteurs à faire quelques retouches dans l'édition prochaine de leur excellent manuel qui — grâce à sa clarté et à sa concision ainsi qu'à sa conception moderne — aura, sans aucun doute, un succès mérité aussi bien auprès du grand public qu'auprès des étudiants français et étrangers.

Otto Ducháček

Hans Wilhelm Klein, München, *Phonetik und Phonologie des heutigen Französisch*. Max Hueber Verlag, 1963, 201 pages.

Phonetik und Phonologie des heutigen Französisch voudrait bien présenter un précis fondamental de la langue parlée. Nous citons ici pour l'information la table des matières: „Die soziale Schichtung der Aussprache und die Norm“, „Phonetik und Phonologie“, „Wort- und Satzphonetik“, „Wortakzent und Satzakzent“, „Die Vokale“, „Die Halbkonsonanten“, „Die Konsonanten“, „Die Liaison“, „Die Intonation im Französischen“.

L'auteur explique d'abord la répartition de la langue du point de vue social en soulignant l'importance de ce facteur pour l'étude du français contemporain. Chaque chapitre apporte des exemples caractéristiques qui fixent l'attention sur les digressions et les particularités des différents groupes sociaux. On peut considérer comme les plus importantes les explications de la langue populaire et les traits typiques de l'état actuel du langage parlé. De nombreux exemples montrent les principales différences ainsi que les petites particularités et séparent nettement la prononciation cultivée de la prononciation vulgaire. Surtout les étrangers doivent se garder d'un mélange de styles qui découvrirait immédiatement le niveau de leurs connaissances. Ainsi on peut aussi tenir pour une nouveauté le chapitre „Tendenz zum Lautwerden an sich stummer Konsonanten im heutigen Französisch“ (p. 118) où l'on aperçoit surtout l'influence de la prononciation des jeunes (*/tãdãska* / au lieu de */tãdãka* / */byt/* au lieu de */bɥ/*) et si on cite encore l'élision de la première composante de la négation *ne-*, on peut trouver des oppositions comme:

le style „classique“: */o/* × */ue/*

le style „moderne“: */s/* × */o/*

positif — j'en ai plus (*plys*) × négatif — je n'en ai plus (*ply*). Les particularités de la langue populaire sont d'un caractère différent et seulement une division hiérarchique pourrait éclairer les tendances d'évolution.

Les explications des différents éléments se trouvent dans les parties de la phonétique et de la phonologie générale. L'auteur nous présente le système d'archiphonèmes comme la base du système phonologique du français moderne. Nous pouvons apercevoir une certaine confusion dans la manière de classer la phonétique et la phonologie ce qui se manifeste dans certaines distributions incohérentes de différents sons de la langue — (l'appréciation de l'opposition */s/* — */z/* et d'autre part l'opposition */e/* — */ɛ/*; la prononciation des *x* forme un chapitre indépendant ce qui ne répond pas aux explications des consonnes */k/*, */g/*, */s/*, etc.).